

La course d'orientation des jeunes ruraux

Les parcours scolaires des jeunes ruraux se distinguent de ceux des urbains par des études moins longues, une préférence marquée pour le professionnel, des ambitions scolaires plus réduites. Ces disparités s'expliquent par l'environnement socio-économique et la faiblesse de l'offre de formation en zone rurale. La mobilisation de multiples sources, nationales et régionales pour un éclairage bas-normand, permet de dessiner le portrait scolaire de ces jeunes, rarement sous les feux de l'actualité.

rural
orientation diplôme
offre de formation
travail
carrière
chômage mobilité

La question du territoire et de ses interactions avec les parcours éducatifs des jeunes est souvent abordée du point de vue des quartiers défavorisés des grands ensembles urbains. L'analyse des scolarités dans les territoires ruraux est plus discrète, même si elle a donné lieu à un ensemble de travaux déjà conséquents.

Ainsi, ceux de l'Observatoire éducation et territoires (OET) ont mis en avant deux résultats principaux. Tout d'abord, malgré des résultats scolaires équivalents à ceux observés en milieu urbain – voire meilleurs pour les classes uniques – les élèves ruraux connaissaient des difficultés d'adaptation au collège et au lycée. Ensuite, ils font preuve d'aspirations plus modestes en termes de poursuite d'études et de projets de métier. D'autres travaux exploitant le panel d'élèves du ministère de l'Éducation nationale ont mis en évidence l'influence de l'environnement sur les aspirations des familles : outre les facteurs déterminants que sont les performances scolaires et l'ascendance familiale, un effet du territoire demeure qui n'est pas imputable à sa morphologie sociale. Ainsi, à origine sociale et résultats scolaires égaux, la confiance accordée aux diplômes professionnels du secondaire est bien plus affirmée dans les zones rurales que dans les grandes villes. Les projets scolaires,

les orientations et les parcours en études semblent bien se construire en fonction du bagage social familial et du contexte socio-économique local, mais aussi en fonction de ressources qui sont inégalement réparties.

Les constats observés au niveau national (sur les sources et définitions, cf. encadré page 4), sont les mêmes dans une région rurale comme la Basse-Normandie. Les matériaux d'enquête qui y ont été collectés permettent d'affiner et de mieux comprendre les difficultés et les atouts attachés à la ruralité en comparaison avec les territoires urbains, mais également en tant que territoire singulier.

Le rural, un contexte spécifique

Sur la période 1999-2006, l'espace rural a connu une croissance démographique de 0,7% par an, soit un rythme équivalent à celui de la population française. Aujourd'hui, 11 millions de Français résident en zone rurale, soit 18% de la population. La morphologie sociale de ces territoires diffère de celle des villes, avec moins de cadres, de professions intellectuelles et d'employés, mais plus d'artisans et d'ouvriers et surtout, bien sûr, beaucoup plus d'agriculteurs. Jusqu'à l'âge du lycée, la répartition des jeunes sur le territoire coïncide avec celle de leurs parents; après 17

Yvette **Grelet**

Céline **Vivent**

(Espaces et Sociétés (ESO),
centre associé régional
du Céreq pour la région
Basse-Normandie)

Proposition du Céreq

Encourager la **poursuite d'études des jeunes ruraux**, y compris dans les filières professionnelles, dans le cadre de l'objectif de 50% d'une génération au niveau de l'enseignement supérieur.

Pour cela, développer les aides au logement et à la mobilité.

••• ans, la proportion de jeunes restés en zone rurale baisse sensiblement et atteint 12,6% pour les 18-24 ans. Les mobilités pour études sont la règle. Avant même qu'ils ne quittent pour cela le domicile parental, la moitié des 15-17 ans doivent chaque jour accomplir en moyenne 18 km pour se rendre dans leur établissement scolaire.

Contrairement aux idées reçues, vivre dans un territoire rural n'est pas pénalisant pour la scolarité. Pourtant, la restructuration de l'offre scolaire (fermeture de classes, regroupement pédagogique intercommunal), a modifié le quotidien des élèves et de leurs familles et les a contraint à plus de mobilité. Mais le fort engagement des parents et des équipes éducatives, ainsi qu'un maillage associatif très développé, compensent l'éloignement aux ressources pédagogiques, culturelles et sportives. Le niveau des élèves des écoles rurales ne s'en ressent donc pas, tout au moins jusqu'au collège. C'est lors de l'orientation après la troisième que les parcours des ruraux et des urbains commencent à diverger notablement.

Des aspirations éducatives plus modestes pour une offre réduite

Les inégalités d'accès aux ressources éducatives sur le territoire sont bien connues et existent depuis longtemps : sur les 36 400 communes françaises, seules 1 400 disposent d'un établissement d'enseignement secondaire. Les formations suivies dans les établissements ruraux sont plus souvent à visée professionnelle, en particulier pour les garçons. Ceux-ci se destinent plus que les urbains aux métiers du BTP et de la mécanique (automobile et maintenance), alors que les filles vont choisir les spécialités du secteur sanitaire et social et des services à la personne. Le secteur de l'hôtellerie est aussi remarquablement attractif, probablement dans les zones touristiques. En parallèle, le déséquilibre traditionnel selon lequel les filles se dirigent plus que les garçons vers les

études générales est beaucoup plus accentué dans les établissements ruraux.

Mais les disparités de l'offre ne suffisent pas à elles seules à expliquer le clivage aussi net des parcours d'orientation. La probabilité d'une orientation vers la voie professionnelle est plus élevée en zone rurale, et ce une fois neutralisés les facteurs principaux d'orientation dans cette voie en fin de collège, comme le retard scolaire ou le moindre capital social.

Ces orientations vers les filières courtes semblent en accord avec les vœux émis par les élèves et leurs familles. Les jeunes ruraux estiment à 81% (contre 75% en moyenne) que leur orientation après la troisième a été conforme à leur demande. Parmi ceux ayant suivi la voie professionnelle, ils sont significativement plus satisfaits de ce choix. La prédilection pour les études professionnelles courtes peut s'expliquer aussi par le modèle éducatif prévalant dans l'environnement où se déroule le parcours, ainsi qu'on le verra avec l'exemple bas-normand.

Après le bac, choisir entre études courtes et migration vers les villes

La préférence pour les formations professionnelles courtes dans les zones rurales va de pair avec un taux moins élevé de poursuites d'études post-bac. Les jeunes ruraux ne se voient pas entreprendre des études de longue durée : l'âge considéré comme souhaitable pour arrêter les études augmente avec la taille de la commune de résidence.

Si on se limite aux bacheliers généraux, les étudiants originaires des zones rurales envisagent moins de s'engager dans des études longues que leurs homologues urbains. Ils se dirigent plus volontiers vers les filières technologiques courtes, DUT ou BTS (47% contre 38% pour les urbains). Cela se vérifie même chez les bacheliers

DUT • Diplôme universitaire de technologie

BTS • Brevet de technicien supérieur

Les bacheliers bas-normands enfants d'agriculteurs

Si 2,2% des bacheliers français sont enfants d'agriculteurs, ils sont trois fois plus nombreux en Basse-Normandie (6,5%), où, au sein de l'espace rural, cette proportion atteint même 13%. C'est dire le poids de cette catégorie professionnelle dans la population étudiante de la région.

Ces enfants d'agriculteurs sont plus nombreux à avoir opté pour un bac agricole (21% contre 8% toutes origines confondues), surtout parmi les garçons. Les filles préfèrent se diriger vers la filière générale et notamment vers la série S. Avec les enfants de cadres, les enfants d'agriculteurs sont les plus nombreux à avoir déroulé toute leur scolarité sans redoublement (respectivement 74% et 66%).

À l'instar des jeunes ruraux, les enfants d'agriculteurs sortent, après le bac, un peu plus souvent vers le marché du travail (18% contre 15% pour l'ensemble des bacheliers bas-normands), et 14% accèdent immédiatement à l'emploi. Parmi ceux qui poursuivent des études, près de 4 sur 10 s'inscrivent en BTS, principalement agricole. Ce sont les moins nombreux à choisir la licence.

Plus souvent engagés dans les filières professionnelles courtes, dont l'offre est mieux répartie sur le territoire, ils changent moins souvent de région pour leurs études supérieures. S'ils le font, ils se tournent plutôt vers le Grand-Ouest, moins vers l'Île-de-France. Après le bac, les enfants d'agriculteurs sont les plus nombreux à formuler un projet professionnel (69%). Parmi ces projets, l'installation comme indépendant occupe une place de choix (un sur cinq, contre 4 à 8% des bacheliers d'une autre origine) ; il s'agit pour 11% d'entre eux de « reprendre l'entreprise familiale » (contre 1% pour l'ensemble des bacheliers). Par ailleurs, ils se montrent beaucoup moins intéressés par l'aspect pécuniaire d'un métier : seulement un sur quatre pense qu'un métier doit permettre de « bien gagner sa vie » (contre près de 35% pour l'ensemble).

dont le père occupe une position de cadre ou de profession intermédiaire : ceux habitant un pôle urbain vont plus souvent s'orienter vers les classes préparatoires aux grandes écoles et autres cursus sélectifs, ou sinon vers l'université, alors que les résidents de l'espace rural vont choisir les IUT. Ainsi, globalement, les niveaux de sortie sont moins élevés pour les jeunes d'origine rurale que pour les jeunes des milieux urbains.

Trois ans après la fin de leurs études, 60% des jeunes ruraux résident toujours dans l'espace rural, alors qu'un tiers s'est installé dans un pôle urbain. Le niveau de sortie nuance fortement ce constat : trois quarts des jeunes faiblement qualifiés sont toujours à la campagne trois ans après la fin de leurs études, pour seulement la moitié des diplômés du supérieur.

Moins les jeunes sont qualifiés, moins ils travaillent en milieu urbain. En effet, 31% des jeunes actifs peu qualifiés travaillent dans l'espace rural contre 20% des diplômés du supérieur. Le départ des jeunes diplômés vers les territoires urbains plus riches en qualifications est une préoccupation récurrente pour des régions rurales comme la Basse-Normandie.

La Basse-Normandie, illustration de la ruralité

Au 1^{er} janvier 2006, sur 1,45 million de Bas-Normands, plus d'un tiers vivent dans l'espace rural. La structuration socio-économique de la région est plutôt tirée vers le bas, du fait de l'importance des emplois agricoles et de la faible qualification des emplois industriels. Le caractère rural de la région entraîne une surreprésentation des secteurs agricole et agroalimentaire. L'offre éducative au niveau du collège est dispersée sur le territoire, et souvent dans des établissements de petite taille : 36% des 150 collèges publics enregistrent moins de 300 élèves contre 18,4% au niveau national. L'offre de formation est en conséquence moins diversifiée, et les choix d'options au collège plus réduits. Les options sportives ou artistiques, ou encore les langues rares sont quasiment inexistantes dans l'espace rural régional. Par exemple, les sections européennes ou bilingues, présentes dans 50% des collèges urbains, ne le sont que dans 23% des établissements ruraux.

La Basse-Normandie offre un profil conforme aux tendances dessinées dans l'espace rural français. Compte tenu de la morphologie sociale de ses territoires, l'école rurale s'y avère plutôt performante. Les élèves des collèges ruraux n'accusent pas plus de retard en sixième et ne redoublent ni plus ni moins que leurs homologues urbains. Cependant, ils quittent plus fréquemment le collège en fin de cinquième

ou de quatrième pour rejoindre les maisons familiales rurales (MFR) qui offrent des formations professionnelles courtes jusqu'au niveau BTS. Ils s'orientent davantage vers les troisièmes de découverte professionnelle que les autres élèves : 35% contre 26%.

Les choix faits après la classe de troisième marquent profondément les parcours d'études. La Basse-Normandie est l'une des régions où le taux d'entrée en second cycle professionnel est le plus élevé : 43% (dont 11% en apprentissage) contre 38% sur la France entière (dont 8% en apprentissage). La filière technologique présente également un fort attrait. Les chances d'accès au baccalauréat, tout particulièrement dans les séries générales, en sont donc réduites. Les poursuites d'études post-bac sont également moins fréquentes en Basse-Normandie qu'au niveau national, différence accentuée dans les territoires ruraux. Elles se font souvent au prix de la mobilité.

Un autre aspect de la ruralité se manifeste par la forte présence de l'enseignement agricole. En effet, la Basse-Normandie compte 13 établissements publics agricoles mais concentre cet enseignement au sein des 29 MFR, accueillant 4 100 élèves (scolaires dès la quatrième et apprentis) et 800 adultes en formation. Elles font partie intégrante du paysage scolaire et sont des alternatives appréciées par les familles en cas d'échec dans les établissements de l'Éducation nationale. Par ailleurs, certaines proposent également des formations spécifiques que l'on ne trouve pas ailleurs dans la région : par exemple, le toilettage canin à la MFR de Mortagne-au-Perche.

Les étudiants bas-normands et l'appel de l'Ouest

Les bacheliers ruraux qui s'engagent dans des études supérieures le font, plus souvent que les urbains, en quittant la région (22% contre 17% pour les urbains). Les territoires ruraux bas-normands couvrant principalement le sud et l'est de la région (de la Baie du Mont-Saint-Michel au Bocage Ornais, et du Pays d'Auge au Perche), les trois-quarts des mobilités se font en direction des métropoles du Grand-Ouest, la ville de Rennes bénéficiant en particulier d'une grande attractivité. Ainsi les jeunes ruraux désireux de faire des études supérieures ont le « choix » entre les métropoles de Caen, Rennes, Le Mans et Rouen. Paris n'est pas beaucoup plus éloignée.

Outre les préférences personnelles, la mobilité s'explique par le choix d'une formation qui n'existerait pas à proximité. Ces choix se font aussi dans la continuité des décisions prises en amont, lesquelles sont influencées par l'environnement dans lequel les jeunes construisent leurs parcours.

Pour en savoir plus...

Géographie de l'école, Document de travail n°6, février 2011.

Jeunes et territoires. L'attractivité des villes étudiantes et des pôles d'activité, C. Brutel, *Insee Première*, janvier 2010.

Atlas des fractures scolaires en France. Une école à plusieurs vitesses, P. Caro et R. Rouault, Autrement. Collection Atlas/Monde, 80 p, 2010.

Sociologie de l'école rurale, Y. Alpe et J.-L. Fauguet, L'Harmattan, 2008.

«Les jeunes dans l'espace rural : une entrée précoce sur le marché du travail ou une migration probable», J.-J. Arrighi, *Formation Emploi*, n°87, pp. 63-78, 2004.

Territoires ruraux et pauvreté en Basse-Normandie, J. Bechtel et J. De la Porte, Caen, Préfecture de la région Basse-Normandie, INSEE direction régionale, 2010.

Un environnement et des modèles de vie différents

L'élaboration d'un projet professionnel s'appuie sur la connaissance concrète des métiers « possibles ». Cette connaissance est intimement liée à l'environnement dans lequel évolue le jeune. Or la palette des métiers représentés dans cet environnement, susceptibles d'agir comme des modèles, est assez différente en milieu rural et en milieu urbain. Ainsi, les jeunes ruraux, qu'ils soient enfants de cadres ou d'ouvriers, connaissent des agriculteurs, des mécaniciens, des menuisiers et des pompiers. Mais lorsqu'on leur demande, parmi une liste de métiers, s'ils connaissent quelqu'un qui l'exerce, les enfants de cadre vont citer plus souvent des assistants de direction, des paysagistes et des vétérinaires, tandis que les enfants d'ouvriers évoquent plus souvent des aides-soignantes et des boulangers.

De même, les projets de métiers de jeunes appartenant à une même catégorie sociale diffèrent notablement selon leur lieu d'habitation. Ainsi les enfants de cadres vont être plus tentés par le métier d'agriculteur lorsqu'ils vivent à la campagne que lorsqu'ils vivent en zone urbaine. De la même manière, les enfants d'ouvriers vont être plus souvent attirés vers les professions intellectuelles lorsqu'ils résident dans un pôle urbain qu'à la campagne. Ainsi l'environnement socio-économique constitue-t-il la toile de fond sur laquelle se dessinent les choix d'études et les aspirations professionnelles des jeunes.

Un atout pour l'avenir ?

Les parcours de formation des jeunes ruraux se construisent donc dans des contextes sociaux, économiques et géographiques qui diffèrent par bien des aspects de ceux que connaissent les jeunes urbains. Un environnement social particulier, une offre de formation moins étendue, un marché du travail moins demandeur de qualifications, tout ceci limite à la fois les possibilités et les ambitions éducatives, et encourage à une mobilité qui conduit à un appauvrissement de ces territoires.

Sources et définitions

Les sources utilisées

Sources nationales :

- les panels nationaux d'entrants en sixième suivis par la DEPP*,
- l'enquête 2007 sur la Génération 2004 du Céreq, <http://www.cereq.fr/index.php/sous-themes/Enquetes-Generation-Sous-Themes/Generation-2004-Enquetes-2007-2009>
- les enquêtes de l'Observatoire de l'école rurale (OER).

Sources bas-normandes :

- l'extension régionale de l'enquête Génération 2004
- panel d'élèves bas-normands (PASTEL) créé en 2007 par le centre associé au Céreq de Caen, <http://www.unicaen.fr/mrsh/cereq-bn/travaux/regional>
- l'enquête de suivi des bacheliers normands SUBANOR <http://www.errefom.info/etudes/subanor.php>

Les définitions du rural

L'espace rural ne constitue pas un tout homogène. Les petites communes enclavées et les nouveaux territoires conquis sur la campagne par la « rurbanisation » sont peu comparables. Néanmoins, les zones qui le composent ont en commun d'être éloignées des centres de ressources et de décision.

La catégorisation en zone ou espace rural s'appuie ici sur le découpage en ZAUER (le zonage en aires urbaines et aires d'emploi de l'espace rural) défini par l'INSEE qui décline le territoire en quatre catégories. L'une est à dominante rurale, les trois autres à dominante urbaine. L'espace à dominante rurale est lui-même scindé en trois : les pôles ruraux, les couronnes de pôles d'emplois, et les autres communes de l'espace rural. L'espace à dominante rurale représente 70% de la superficie totale et les deux tiers des communes de la France métropolitaine.

http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=zonages/aires_urbaines.htm

Ce zonage de l'espace est une référence largement utilisée permettant la comparabilité avec d'autres études. Il s'agit cependant d'être prudent car les définitions du rural peuvent varier d'une enquête à l'autre : alors que les enquêtes Génération 2004, PASTEL et SUBANOR ont utilisé le ZAUER, les travaux de l'OER et le Panel de la DEPP se basent sur d'autres découpages.

Par ailleurs, le rattachement à l'espace rural se réfère au lieu de résidence de l'élève à des moments de sa scolarité qui peuvent différer selon les enquêtes (du primaire pour l'OER, au lycée pour PASTEL). Ces variations à la marge ne nuisent pas à la cohérence des résultats présentés ici.

* DEPP : Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, ministère de l'Éducation nationale.

À bien des égards, ces jeunes, qui sont rarement sous les feux de l'actualité, appellent une attention particulière. Les politiques en charge de la planification de l'offre de formation et de l'aménagement du territoire doivent s'attacher à répondre de façon innovante à leurs besoins d'orientation. L'économie durable ouvre peut-être, sur le long terme, de nouvelles perspectives pour ces jeunes qui, à condition de mobiliser des vecteurs de connaissance immatériels et d'élargir les voies d'accès à la qualification, peuvent être les piliers d'un nouveau développement territorial. ■

réagir sur
www.cereq.fr

Bref n° 292 ● septembre 2011

Bulletin de recherche
emploi-formation du Céreq

Directeur de la publication

Frédéric Wacheux

Secrétariat de rédaction et mise en page

Elsa Personnaz

**Centre d'études
et de recherches
sur les qualifications**

10, place de la Joliette,
BP 21321,
13567 Marseille cedex 02
T 04 91 13 28 28

www.cereq.fr

Commission paritaire
n° 1063 ADEP.

Reproduction autorisée à condition
expresse de mentionner la source.
Dépôt légal n° 49-459.

Imprimé au Céreq
Publication gratuite
ISSN 2116-6110

ministère
du Travail
de l'Emploi
et de la Santé



ministère
Éducation
nationale
supplément
vie associative

